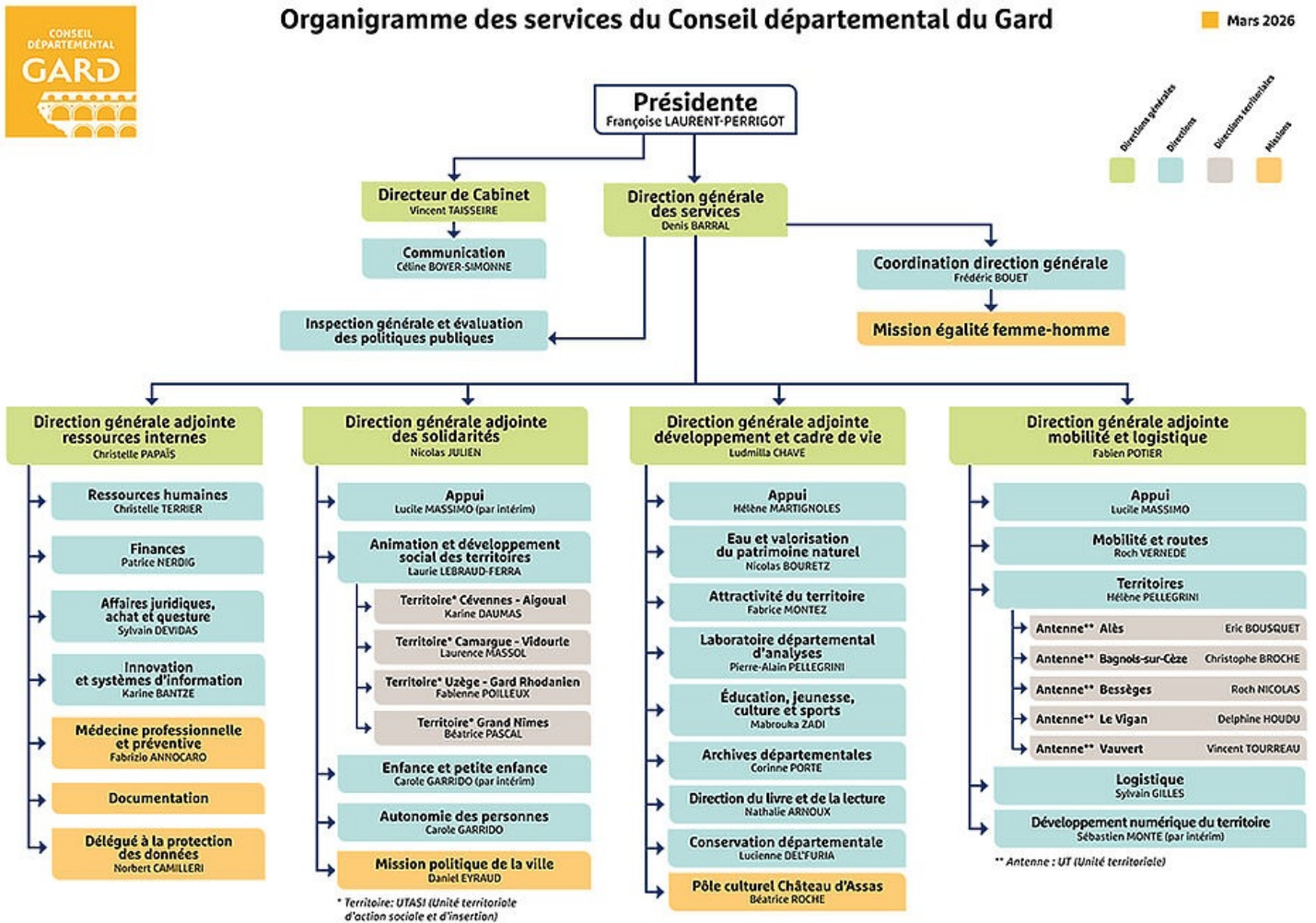


L'organigramme des services

Ils sont composés de plus de 3 200 agents, placés sous l'autorité de la présidente et du directeur général des services qui sont répartis en plus de soixante services ou directions. Ils mettent en œuvre et exécutent les décisions prises par les élus de la collectivité.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/10/2024

L'organigramme des Services du Conseil départemental du Gard



Retranscription de l'organigramme

Présidente : Françoise LAURENT-PERRIGOT

- **Directeur de Cabinet : Vincent TAISSEIRE**
- **Communication : Céline BOYER-SIMONNE**

Direction générale des services : Denis BARRAL

Coordination direction générale : Frédéric BOUET

- **Direction générale adjointe ressources internes : Christelle PAPAÏS**
- **Ressources humaines:** Christelle TERRIER
- **Finances :** Patrice NERDIG
- **Affaires juridiques, achat et questure :** Sylvain DEVIDAS
- **Innovation et systèmes d'information :** Karine BANTZE
- **Médecine professionnelle et préventive :** Fabrizio ANNOCARO
- **Délégué à la protection des données :** Norbert CAMILLERI
- **Direction générale adjointe des solidarités: Nicolas JULIEN**
- **Appui:** Lucile MASSIMO (par intérim)
- **Animation et développement social des territoires :** Laurie LEBRAUD-FERRA
- **Territoire Cévennes - Aigoual :** Karine DAUMAS
- **Territoire Camargue - Vidourle :** Laurence MASSOL
- **Territoire Uzège - Gard Rhodanien :** Fabienne POILLEUX
- **Territoire Grand Nîmes :** Béatrice PASCAL
- **Enfance et petite enfance :** Carole GARRIDO (par intérim)
- **Autonomie des personnes - MDPH :** Carole GARRIDO
- **Service mission politique de la ville :** Daniel EYRAUD
- **Direction générale adjointe développement et cadre de vie : Ludmilla CHAVE**
- **Appui :** Hélène MARTIGNOLES
- **Eau et valorisation du patrimoine naturel :** Nicolas BOURETZ
- **Attractivité du territoire :** Fabrice MONTEZ
- **Laboratoire départemental d'analyses :** Pierre-Alain PELLEGRINI
- **Éducation, jeunesse, culture et sports :** Mabrouka ZADI
- **Archives départementales :** Corinne PORTE
- **Direction du livre et de la lecture :** Nathalie ARNOUX
- **Conservation départementale :** Lucienne DELFURIA
- **Pôle culturel Château d'Assas:** Béatrice ROCHE
- **Direction générale adjointe mobilité et logistique : Fabien POTIER**
- **Appui :** Lucile MASSIMO
- **Mobilité et routes:** Roch VERNEDE
- **Territoires:** Hélène PELLEGRINI
- **Antenne Alès:** Eric BOUSQUET
- **Antenne Bagnols-sur-Cèze:** Christophe BROCHE
- **Antenne Bessèges :** Roch NICOLAS
- **Antenne Le Vigan :** Delphine HOUDOU
- **Antenne Vauvert:** Vincent TOURREAU
- **Logistique :** Sylvain Gilles
- **Développement numérique du territoire :** Sébastien MONTÉ (par intérim)

Comment travaillent les services ?

Les services administratifs, aux côtés des élus, ont pour mission de préparer les dossiers qui seront ensuite étudiés en commissions, puis présentés en séance publique du Conseil départemental ou en Commission Permanente.

Quels sont les métiers exercés au Conseil départemental ?

Plus de 150 métiers différents sont exercés : techniciens, ingénieurs, médecins, assistantes sociales, psychologues, juristes, photographes, cartographes, informaticiens, chauffeurs, archivistes, biologistes, mécaniciens etc...

Comment intégrer les services du Conseil départemental ?

Il faut passer les concours de la fonction publique territoriale et postuler aux offres d'emplois proposées par la collectivité. Des recrutements sont également possible avec le dispositif des contrats d'avenir.



Zoom sur...

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 : publication annuelle des hautes rémunérations de la fonction publique

L'article 37 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 impose aux régions, départements, collectivités ou EPCI de plus de 80 000 habitants dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros **de publier sur leur site internet les 10 rémunérations les plus élevées** des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Pour le Conseil Départemental du Gard, le montant cumulé pour l'année 2023 des dix plus hautes rémunérations brutes versées aux agents est de 1 095 758 € euros et concerne 7 femmes et 3 hommes.

Publication du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs

Les collectivités territoriales doivent publier chaque année sur leur site internet le nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs.

En application de l' [article L. 132-6-1 du code général de la fonction publique](#) (CGFP), issu de la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, les collectivités territoriales doivent publier chaque année sur leur site internet le nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois soumis à l'obligation prévue à l'article L132-5 du CGFP.

L'accueil dans les services

Que dois-je savoir quand je me déplace dans un service du Conseil départemental ?

Celui-ci vous accueille et vous accompagne avec un personnel formé et compétent, dans le respect de votre intégrité, de votre identité et selon des règles d'impartialité et de neutralité. L'administration est tenue à un devoir de réserve et de secret professionnel. Ce que vous dites reste confidentiel, dans la limite des dispositions légales.

Sur quoi repose cette qualité d'accueil ?

- Par un accueil professionnel attentif et respectueux
- Par une réponse adaptée et efficace
- Par un devoir d'information

Comment se met en œuvre cette qualité d'accueil ?

Au travers de la Charte des Droits et des Responsabilités de l'utilisateur, le Conseil départemental prend l'engagement de mieux vous servir.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76